

Infirmier Diplômé d'État (IDE)



L'IDE mène des missions de soins destinés à maintenir ou restaurer la santé de la personne malade. On dénombre près de 40 000 infirmiers en EHPAD (Établissements d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes) et 5 300 en SSIAD (Services de Soins Infirmiers à Domicile)¹ Au sein des SSIAD, outre son rôle de référent de soins, l'infirmier organise et coordonne le travail des équipes soignantes.

L'infirmier prodigue des soins infirmiers soit en application du rôle autonome qui lui est dévolu, soit sur prescription médicale. Parmi les soins qui relèvent du rôle autonome de l'infirmier, on trouve ceux liés aux fonctions d'entretien et de continuité de la vie et visant à compenser partiellement ou totalement un manque ou une diminution d'autonomie de la personne. Dans ce cadre, l'infirmier a la compétence pour prendre toute initiative et accomplir tout soin qu'il juge nécessaire.

Il participe à différentes actions, notamment en matière de prévention, d'éducation à la santé et de formation ou d'encadrement.

Les missions quotidiennes de l'infirmier diplômé d'État :

- mener un raisonnement et une démarche clinique d'infirmier,
- évaluer l'état de santé de la personne âgée et analyser les situations de soins selon une approche holistique,
- identifier, concevoir et conduire des projets de soins personnalisés,
- planifier, organiser, prodiguer et évaluer des soins de nature préventive, curative ou palliative visant à promouvoir, maintenir et restaurer la santé de la personne âgée.

Les compétences à mobiliser pour exercer le métier :

- évaluer une situation clinique et établir un diagnostic dans le domaine des soins infirmiers,
- accompagner la personne âgée dans la réalisation de ses soins quotidiens
- mettre en œuvre des actions à visée diagnostique et thérapeutique,
- initier et mettre en œuvre des soins éducatifs et préventifs,
- communiquer et conduire une relation dans un contexte de soins,
- analyser la qualité des soins et améliorer sa pratique professionnelle,
- rechercher et traiter des données professionnelles et scientifiques,
- organiser et coordonner des interventions soignantes impliquant les aides-soignants et les accompagnants éducatifs et sociaux.

Comment devenir infirmier ?²

L'obtention du diplôme d'État valant grade licence est obligatoire pour exercer le métier. Les études se déroulent sur 3 ans au sein d'un institut de formation en soins infirmiers (IFSI). Elles se répartissent en enseignements théoriques de 2 100 heures en institut et à l'université et de 2 100 heures d'apprentissage clinique en stage. Depuis 2019, l'inscription aux études d'infirmier se fait via la plateforme PARCOURSUP : l'étudiant doit formuler le vœu « formation en soins infirmiers » et des sous-vœux permettant de candidater pour les IFSI de son choix. Les aides-soignants conservent une voie d'accès spécifique au titre de la promotion professionnelle.

Salaires (après le Ségur de la Santé)² : après 1 an de carrière : 2 026 € net mensuel, en fin de carrière : 3 398 € net mensuel.

¹ Source : Estimation DGCS (issue de croisements de données DREES 2010, de l'enquête EHPA 2015 et du tableau de bord CNSA)

² Source : DGOS
